

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-245

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 07 décembre 2018.

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**VU** les statuts de l'université.

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P3.5 – Dons**

**Exposé de la décision :**

Problématique : les dons reçus, dont le montant est supérieur à 5 000 €, doivent être soumis à l'acceptation du conseil d'administration.

Sont soumis à l'examen du conseil :

- au bénéfice de la recherche menée à la Faculté de médecine un don de particulier (100 000 euros) ;
- au bénéfice des étudiants de Licence : 10 000 € de la Caisse d'Épargne IDF ;
- au bénéfice de la BIUS : 5 000 € des éditions WILEY ;
- au bénéfice de l'IUT et du DU FLAVIC : 9 000 € de RANDSTAD ;
- au bénéfice du DHU Risques et Grossesses (Élie Azria) : 9 000 € de la Fondation GSK.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 22</b> <b>Abstentions : 00</b> <b>Votes exprimés : 22</b> <b>Contre : 00</b> <b>Pour : 22</b></p>
---

Fait à Paris, le 23 JAN. 2019

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*